

M. Allmand: Monsieur le Président, je ne sais pas de quel ouvrage de M. Bedau le député tire sa citation, mais il n'est certainement plus à jour. Le professeur a rédigé un ouvrage plus récent. Je lui ai parlé il y a trois semaines à Boston, à l'occasion d'une conférence. Il vient de publier un livre où il fait état de 349 exécutions capitales dont 23 cas d'erreurs judiciaires. Si l'État veut supprimer une vie, il incombe aux partisans de la peine capitale de prouver qu'elle aura des conséquences positives pour la société. Il ne nous appartient pas, à nous, qui nous opposons à la peine capitale, d'en faire la preuve. Si l'État veut supprimer des vies en rétablissant la peine capitale, il lui incombe de justifier sa décision. C'est un acte très grave que d'enlever la vie à quelqu'un. Il appartient à l'État de prouver qu'en supprimant cette vie au moyen d'une exécution, il protégera la société et en améliorera la qualité. À défaut, nous devrions nous passer de la peine capitale.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est écoulée. Reprenons le débat.

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part au débat sur la peine capitale. Je voudrais exposer les résultats d'un sondage effectué dernièrement dans ma circonscription de Winnipeg—Assiniboine. Depuis quinze ans que je suis à Ottawa, c'est bien la première fois qu'on répond à un questionnaire en aussi grand nombre. J'ai en effet reçu quelque 7 000 réponses à ce questionnaire fort détaillé. Les participants ont réclamé dans une proportion de 78,7 p. 100 le rétablissement de la peine capitale. Dans une proportion de 85,8 p. 100, ils ont préféré les injections létales à la pendaison, à l'électrocution et à l'asphyxie par gaz délétère. À la question: «Si vous êtes en faveur de la peine capitale, quel crime devrait être considéré meurtre qualifié?», dans une proportion de 93,8 p. 100, on a répondu: «tous les homicides volontaires». Pour le meurtre d'un policier ou d'un gardien de prison, le taux de réponses favorables à la peine capitale a été de 94,2 p. 100 et pour le meurtre accompagné d'un autre crime grave, il a été de 75,8 p. 100. Le rétablissement de la peine capitale a donc rallié de nombreux partisans à Winnipeg—Assiniboine et également dans le Manitoba. Un sondage sur la peine capitale, effectué au Manitoba a révélé, et je cite:

Dans une proportion de 82,5 p. 100, la population du Manitoba est en faveur de la peine capitale pour le meurtre de policiers ou de gardiens de prison.

Je pense qu'il faudra y ajouter aussi les gardes de sécurité, en uniforme et en civil. Nous avons dans cet édifice des gardiens en uniforme et leur vie est tout aussi en danger que celle des policiers qui patrouillent les rues. Aussi, j'estime qu'il faut inclure ces gardiens et autres personnes à la Chambre des communes et aux assemblées législatives provinciales, ainsi que les agents de sécurité privés.

Nous avons entendu beaucoup de citations de la Bible, diverses organisations confessionnelles et différents groupes religieux. J'ai reçu une lettre aujourd'hui de l'Église presbytérienne libre de Toronto. Je voudrais en faire figurer une partie au compte rendu:

Ne vous laissez pas influencer outre mesure par ces dirigeants religieux qui réclament à cor et à cri l'abolition de la peine de mort. N'est-il pas étrange

Peine capitale

qu'un grand nombre d'entre eux qui considèrent la peine capitale comme un acte barbare envoient en même temps, par l'intermédiaire du Conseil oecuménique des Églises, une aide financière aux groupes terroristes, dont le mot d'ordre est le meurtre?

Il est évident que ces chefs religieux ont perdu contact avec leurs disciples parce que les Canadiens en masse veulent qu'on rétablisse la peine de mort pour les assassins. Ce ne sont pas des revenchards ni des barbares. Les Canadiens sont en général des citoyens travailleurs, loyaux et respectueux des lois, et leur opinion doit être entendue. Nous espérons que, lorsqu'on procédera au vote, vous représenterez fidèlement l'opinion de vos électeurs.

Je voterai au nom de mes électeurs au moment du vote, monsieur le Président. Les députés ont reçu un document du révérend E. Stevens de l'Église presbytérienne Saint-Paul d'Ottawa. Il s'intitule «Rétablissement de la peine capitale? Une perspective chrétienne». M. Stevens a déclaré:

La peine capitale est un sujet qui, à mon avis, doit être complètement repensé par les chrétiens, parce que depuis près de 50 ans maintenant la position officielle des principales Églises a été dominée par une philosophie humanitaire libérale qui doit être remise en question. Finalement, ce sujet est important parce qu'il concerne d'autres croyances chrétiennes importantes, notamment trois d'entre elles: la nature de Dieu, l'autorité et les responsabilités de l'État, et la nature du châtement.

Nous avons tous entendu des statistiques, et nous pourrions rester ici, je pense, pendant des heures à citer toutes les statistiques imaginables, mais le Citizen's United For Safety & Justice de Vancouver-Nord, en Colombie-Britannique, a compilé des statistiques très intéressantes qui montrent que les tentatives de meurtre ont augmenté de 939 p. 100 ces dernières années. Ce qui a empêché 939 autres tentatives de meurtres d'aboutir, ce sont les progrès réalisés dans le domaine de la médecine, les travailleurs paramédicaux, l'utilisation de vêtements protecteurs et le reste. La vie de bien des victimes a été épargnée ainsi. Combien de ces tentatives se seraient-elles soldées par des meurtres autrement?

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il faut tenir compte de la catastrophe d'Air India. Il s'agissait d'un meurtre prémédité, commis de sang froid. Une personne qui pose une bombe dans un avion contenant 329 personnes ne mérite certes pas de vivre. Je ne voudrais pas demander à un garde de s'occuper d'une ou de plusieurs personnes ayant commis un acte aussi cruel. Ces gens doivent être condamnés à la peine de mort.

Je reçois chaque jour d'autres statistiques. J'espère qu'elles sont toutes exactes. J'en ai vérifié un certain nombre, et je n'en ai pas trouvé de totalement fausses. Je pense qu'il convient de signaler que depuis 1977, au moins 20 personnes ont été assassinées à l'intérieur de prisons fédérales par des condamnés pour meurtre. Dans ma province, des gardes ont perdu la vie, et je me préoccupe vraiment du sort des gardiens de prison. Je crois que nous devons prendre des mesures, afin de les protéger. En juillet 1982, trois d'entre eux ont été assassinés, dont l'un par pendaison, par des gens qui avaient été condamnés pour le meurtre au premier degré de policiers. Il y a quelques années, un gardien de la prison d'Archambault au Québec, a été assassiné par un meurtrier une heure avant de prendre sa retraite. Il a été poignardé à mort. Voilà donc quelques exemples. En octobre 1986, une jeune fille a été assassinée à Belleville par un meurtrier qui profitait d'une libération conditionnelle. J'ignore certes comment il a pu obtenir cette libération.